

Assurance vie et exonération de droits de mutation

Par andrefabien, le 28/02/2019 à 10:01

Bonjour,

Suite à un problème de santé grave, je suis perçois une pension d'invalidité de catégorie 2.

Je voulais savoir si le service des Impôts accorde un dégrèvement partiel ou total des droits de mutation sur les Assurances-vie.

Je vous remercie par avance de me transmettre les informations à ce sujet.

Bien cordialement.

Par chaber, le 28/02/2019 à 10:50

bonjour

Qu'entendez-vous par droits de mutation sur une assurance vie?

Par andrefabien, le 28/02/2019 à 10:52

Bonjour,

Je parlais des 20 % de droits de mutation à régler aux impôts, dès lors que nous sommes

bénéficiaires d'une Assurance-vie. Cordialement

Par chaber, le 28/02/2019 à 11:21

pour les bénéficiaires ce n'est pas un droit de mutation mais un problème fiscal qui dépend de l'âge du souscripteur à la signature du contrat: après 70 ans exonération 30500€

Par andrefabien, le 28/02/2019 à 11:23

Oui, je comprends bien. Mais y a t'il des cas d'exonération fiscale, notamment lorsque la personne est invalide ?

Par chaber, le 28/02/2019 à 11:25

non

Par andrefabien, le 28/02/2019 à 11:27

merci pour votre réponse. Je pensais que l'invalidité donnait droit à une exonération partielle.